

Commission permanente

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE MAINE-ET-LOIRE**

Résumé des décisions

15 octobre 2018

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

La Commission permanente

Elle est présidée par **Christian GILLET**,
Président du Conseil départemental, canton d'Angers 1,
et se compose de 6 vice-présidents :

1^{ère} Vice-Présidente : **Marie-Pierre Martin**,
Présidente de la Commission des Solidarités, Beaufort-en-Vallée

2^e Vice-Président : **Gilles Grimaud**,
Président de la Commission des Territoires, Segré

3^e Vice-Présidente : **Marie-Jo Hamard**,
Présidente de la Commission de l'Environnement et du Cadre de vie, Segré

4^e Vice-Président : **Jean-Pierre Chavassieux**,
Président de la Commission des Routes et des Mobilités, Cholet 2

5^e Vice-Présidente : **Florence Dabin**,
Présidente de la Commission des Ressources, Cholet 1

6^e Vice-Président : **Philippe Chalopin**,
Rapporteur général du budget et Vice-Président en charge du tourisme et du numérique,
Beaufort-en-Vallée

... De secrétaires départementaux :

Frédérique Drouet d'Aubigny,
Secrétaire départementale déléguée à la Culture, au Patrimoine et aux Archives, Angers 1

Gilles Leroy,
Secrétaire départemental délégué à l'habitat et au logement, Beaupréau

Régine Bricet,
Secrétaire départementale en charge de la Commission de l'Éducation, de la culture et de la citoyenneté, Tiercé

Jean-Paul Boisneau,
Secrétaire départemental délégué à l'Agriculture-Eau, Saint-Macaire-en-Mauges

Françoise Damas,
Secrétaire départementale déléguée aux Solidarités, Saumur

Gilles Groussard,
Secrétaire départemental délégué à l'insertion, Angers 2

... Et des conseillers départementaux suivants :

Fatimata Amy, Angers 3

Grégory Blanc, Angers 7

Sophie Foucher-Maillard, Angers 5

Jean-Luc Rotureau, Angers 4

Marie-France Renou, Angers 7

Décisions par vice-présidence

COMMISSION DES SOLIDARITÉS

ENFANCE ET FAMILLE 3

COMMISSION DES TERRITOIRES

SPORT 4

DÉVELOPPEMENT 4-5

TOURISME 5

ACCÈS ET MAINTIEN AU LOGEMENT 6

HABITAT 6

INSERTION ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ 7

COMMISSION DES ROUTES ET DES MOBILITÉS

RÉSEAU ROUTIER 8-9

COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA CITOYENNETÉ

COLLÈGES 10

ÉDUCATION ET JEUNESSE 11

CULTURE ET PATRIMOINE 11

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES 11-12

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITÉ 13-14

DÉVELOPPEMENT DURABLE 14

EAU ET RIVIÈRES 14-15

COMMISSION DES RESSOURCES

GESTION IMMOBILIÈRE 16

COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ÉVALUATION

FINANCES, INFORMATION ET CONSEIL 17

COMMISSION DES SOLIDARITÉS

Vice-Présidente : Mme Marie-Pierre MARTIN

ENFANCE ET FAMILLE

Rapporteur : Mme Marie-Pierre MARTIN – Vice-Présidente

N° 1.19	Hébergement et accompagnement éducatif des mineurs non accompagnés et jeunes majeurs non accompagnés
	<ul style="list-style-type: none">➤ Octroi d'une contribution financière supplémentaire de 74 890 € à l'Abri de la Providence, sous réserve du vote de ces crédits à la Décision modificative des 15 et 16 octobre 2018, sur le compte 65-51-652418 ;➤ Approbation de la convention additionnelle à la convention de financement initiale du 30 mars 2018, conclue entre le Département et l'Abri de la Providence, et autorisation donnée au Président pour la signer.

COMMISSION DES TERRITOIRES

Vice-Président : M. Gilles GRIMAUD

SPORT

Rapporteur : M. Gilles GRIMAUD – Vice-Président

N° 2.20	Subventions aux clubs sportifs professionnels Aide à la réfection de jeux de boule de fort
	<ul style="list-style-type: none">➤ Octroi aux clubs professionnels de haut niveau, au titre de la saison 2018-2019, de subventions d'un montant de 339 000 € (compte 65-32-6574) et achat, auprès d'eux, de prestations pour un volume de 95 000 € (compte 011-32-6238), sous réserve de l'ouverture des moyens financiers correspondants au Budget primitif 2019 ;➤ Approbation de la répartition prévisionnelle entre les deux exercices budgétaires 2018 et 2019, sous réserve de l'ouverture des moyens financiers correspondants au Budget primitif 2019 ;➤ Bonifications prévues pour les clubs de tennis de table de La Vaillante et de La Romagne, engagés dans des compétitions européennes, pour un montant maximal de 18 000 €. Ces bonifications leur seront attribuées, dès lors qu'ils rempliront les conditions fixées ;➤ Approbation de la convention-type de partenariat, proposé à chaque club bénéficiaire et autorisation donnée au Président pour la signer avec chacun d'entre eux ;➤ Octroi de subventions, pour un montant de 4 000 €, à des sociétés de jeux de boules de fort (compte 204-32-20422).

DÉVELOPPEMENT

Rapporteur : M. Gilles GRIMAUD – Vice-Président

N° 2.21	Attribution d'une subvention au profit de "Destination Angers" pour l'organisation du salon du cheval du 9 au 11 novembre 2018
	<ul style="list-style-type: none">➤ Attribution d'une subvention de 10 000 € (compte 65-90-6574-114), au profit de "Destination Angers", pour l'organisation du salon du cheval, du 9 au 11 novembre 2018.

N° 2.22	Subvention d'investissement 2018 – GIP Parc départemental de l'Isle Briand Approbation de l'avenant n° 2 de prolongation de la convention d'attribution de la subvention investissement 2017
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbation de l'attribution d'une subvention d'équipement de 300 000 € au GIP Parc départemental de l'Isle Briand, pour la réalisation de son programme d'investissement 2018 ; ➤ Approbation de la convention attributive à passer avec le GIP Parc départemental de l'Isle Briand et autorisation donnée au Président pour la signer ; ➤ Approbation de l'avenant n° 2 de prolongation de la convention d'attribution de la subvention d'investissement 2017 à passer avec le GIP Parc Départemental de l'Isle Briand et autorisation donnée au Président pour le signer.

TOURISME

Rapporteur : M. Philippe CHALOPIN – Vice-Président

N° 2.23	Assurer la promotion de l'Anjou
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Attribution, au titre de la promotion de l'Anjou, à l'Agence de développement touristique des Deux-Sèvres, dans le cadre de la coordination générale de la Vélo Francette®, d'une subvention d'un montant de 6 000 €, pour l'exercice 2018 (compte 65-94-6574) ; ➤ Approbation de la convention et autorisation donnée au Président pour la signer.

N° 2.24	Attribution de subventions pour : . la Fête de l'automne – GIP Terra Botanica : manifestation exceptionnelle . les Universités d'automne – Gîtes de France Anjou : manifestation exceptionnelle
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ attribue, pour l'exercice 2018 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ au GIP Terra Botanica, une subvention d'un montant de 2 000, ➤ aux Gîtes de France Anjou, une subvention d'un montant de 1 500 €. <p>Ces sommes sont à prélever sur le compte 65-90-6574.</p>

ACCÈS ET MAINTIEN AU LOGEMENT

Rapporteur : M. Gilles LEROY – Secrétaire départemental

N° 2.25	<p>Financement d'actions de lutte contre la précarité énergétique : Alisée et CCAS de Saumur Financement de l'association Simon de Cyrène pour le fonctionnement de logements accompagnés partagés expérimentaux</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Octroi d'une subvention de 9 200 €, prélevée sur le budget du FSL, à l'Association Alisée, pour l'animation de vingt forums de sensibilisation à l'économie d'énergie et d'eau dans le logement, approbation de la convention relative à l'usage de cette subvention et autorisation donnée au Président pour la signer ; ➤ Octroi d'une subvention de 5 000 €, prélevée sur le budget du FSL, au CCAS de Saumur, pour ses actions de lutte contre la précarité énergétique, approbation de la convention de partenariat relative à ces actions et autorisation donnée au Président pour la signer ; ➤ Octroi d'une subvention d'un montant de 150 000 €, en 2018, à l'association Simon de Cyrène, pour son action expérimentale de maisons partagées pour des personnes en situation de handicap et des personnes valides, approbation de la convention relative à l'usage de cette subvention et autorisation donnée au Président pour la signer. <p>Cette somme est à prélever sur le compte n° 65-58-6574.</p>

HABITAT

Rapporteur : M. Gilles LEROY – Secrétaire départemental

N° 2.26	<p>Subvention à l'ingénierie à la commune de La Possonnière dans le cadre de l'action Anjou Cœur de village Subvention à l'association Les locaux-moteurs pour son action d'accompagnement vers les dispositifs d'amélioration de l'habitat Approbation de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Cholet – quartier Favreau Les Mauges</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Octroi d'une subvention de 7 000 € à la commune de La Possonnière, pour la réalisation d'un plan guide sur son centre-bourg dans le cadre du dispositif Anjou Cœur de Ville. Cette somme est à prélever sur les crédits inscrits au compte 65-72-65734. ➤ Octroi d'une subvention de 12 400 € à l'association Les Locaux Moteurs, pour son action de repérage et de sensibilisation des ménages sur les possibilités d'appui à l'amélioration de leur habitat, approbation de la convention relative à l'usage de cette subvention et autorisation donnée au Président pour la signer. Sont à prélever sur le budget du FSL 3 800 € (dans le cadre du partenariat avec EDF) et 8 600 € sur les crédits réservés à la commission des Territoires. ➤ Approbation de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Cholet quartier Favreau-Les Mauges et autorisation donnée au Président pour la signer.

INSERTION ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Rapporteur : M. Gilles GROUSSARD – Secrétaire départemental

N° 2.27	Actions d'insertion Avenant Fapi Convention PMSMP et convention-type de coopération
	<ul style="list-style-type: none">➤ Approbation des actions d'insertion détaillées dans les fiches, sachant que les crédits sont disponibles dans le cadre de l'autorisation d'engagement 2018 votée au compte 017-564-6568 pour des participations à des actions d'insertion, étant précisé que leurs versements seront à ordonnancer au cours des exercices budgétaires 2018 et suivants ;➤ Approbation de la conclusion de la convention spécifique avec l'association NQT et autorisation donnée au Président pour la signer ;➤ Approbation de la conclusion de la convention spécifique avec la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) 49 et autorisation donnée au Président pour la signer ;➤ Approbation de la conclusion de l'avenant financier avec l'État concernant le Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) et autorisation donnée au Président pour le signer ;➤ Approbation de la conclusion d'une convention individuelle-type de coopération entre le Département et les acheteurs publics relative au développement des clauses sociales et autorisation donnée au Président pour la signer ;➤ Approbation de la conclusion d'une convention de délégation de Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) entre le Département et Pôle emploi pour les bénéficiaires du RSA et autorisation donnée au Président pour la signer, sachant que les crédits sont disponibles au compte 017-564-6451.

COMMISSION DES ROUTES ET DES MOBILITÉS

Vice-Président : M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX

RÉSEAU ROUTIER

Rapporteur : M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX – Vice-Président

N° 3.1	Acquisitions
	<ul style="list-style-type: none">➤ Approbation des acquisitions de terrains, d'un montant de 2 120,96 € et d'un montant de 4 889,40 € ;➤ Dispense pour le Département de la formalité de purge des hypothèques, en ce qui concerne les ventes dont le montant est inférieur à 7 700 € ;➤ Autorisation donnée au Président pour :<ul style="list-style-type: none">• signer les actes authentiques d'acquisitions et d'aliénations des propriétés visées dans ces documents,• payer les frais d'acte,• payer les indemnités après accomplissement des procédures,• procéder de la même manière, c'est-à-dire à signer les actes, dispenser le Département de la formalité de purge des hypothèques, payer les indemnités après accomplissement des procédures et ce, pour le cas où, malgré l'enquête parcellaire et la promesse de vente, l'identité des propriétaires figurant dans l'acte de vente serait différente de celle figurant aux tableaux susvisés ou l'emprise inférieure à celle inscrite, sous réserve que les éléments unitaires constitutifs de l'indemnité restent inchangés.

N° 3.2	Commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart (Commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre) Dégradations propriété riverain RD 17 – Protocole transactionnel
	<p><u>au titre du protocole transactionnel entre le Département, la commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart (Commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre) et M. Yvan Garcia</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Approbation, afin de mettre un terme à un litige, des termes du protocole d'accord transactionnel, étant précisé que le Département n'a aucun frais à prendre en charge pour la résolution de ce litige ;➤ Autorisation donnée au Président pour signer ledit protocole.

<p>N° 3.3</p>	<p>Conventions avec des communes Vente de ferraille Convention avec la société Mélisa territoires ruraux Classement-déclassement du domaine public routier départemental : commune de Verrières-en-Anjou Convention avec une communauté d'agglomération</p>
	<p><u>I – Au titre des travaux sur routes départementales, conventions avec les communes</u></p> <p>Travaux sous maîtrise d’ouvrage non départementale</p> <p>➤ Approbation, au titre des travaux sur routes départementales, des termes des conventions suivantes et autorisation donnée au Président pour les signer :</p> <p>. avec incidence financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune des Hauts d'Anjou - Commune déléguée de Champigné, pour un montant de 5 180,00 €, - Commune déléguée de Neuillé, pour un montant de 5 284,25 €, - Société Melisa Territoires Ruraux, pour un montant de 12 438,75 €, <p>. sans incidence financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune d'Allonnes, - Commune du Val d’Erdre Auxence, - Commune de Chenillé-Champteussé, - Commune de Soucelles ; <p><u>II – Au titre de la vente de ferraille</u></p> <p>➤ Désignation de l’entreprise Romi Recyclage pour reprendre la ferraille, pour un montant de 1 275 €, et pour le traitement des pneus, pour un montant à la charge de l’agence de Doué-la-Fontaine de 37,50 €, sur le site de l’agence technique départementale de Doué-la-Fontaine ;</p> <p>➤ Autorisation donnée pour la vente (compte 70-621-707) ;</p> <p><u>III – Au titre de la modernisation et de l’entretien du réseau routier, du classement-déclassement du domaine public routier départemental</u></p> <p>Commune de Verrières-en-Anjou</p> <p>➤ Approbation du déclassement du domaine public routier départemental d’une section de la RD 94 du PR 3 + 700 (entrée d’agglomération) au PR 4 + F (giratoire du bas mortier RD 94/RD 117), sur une longueur de 709 m, en vue de son classement dans le domaine public routier communal.</p> <p>La section de la RD 94 déclassée du réseau départemental sera transférée à la commune dans son état actuel. Cette opération entraîne une diminution du réseau routier départemental de 709 mètres.</p> <p><u>IV – Au titre du Groupement de commandes pour la passation d’un marché public de travaux de voirie et réseaux divers traverse de Concourson-sur-Layon</u></p> <p>➤ Approbation de la convention entre le Département et la Communauté d’Agglomération de Saumur Val de Loire pour le groupement de commandes ;</p> <p>➤ Autorisation donnée au Président pour la signer.</p>

**COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE
ET DE LA CITOYENNETÉ**

Secrétaire départementale : Mme Régine BRICHET

COLLÈGES

Rapporteur : Mme Régine BRICHET – Secrétaire départementale

N° 4.4	Approbation des études d'avant-projet définitif de l'opération d'extension et de restructuration de la demi-pension du collège Paul Éluard à Gennes (Commune nouvelle de Gennes-Val de Loire)
	✦ Approbation : - des études d'avant-projet définitif présentées par le maître d'œuvre, pour un coût prévisionnel des travaux fixé à 1 752 688,10 € HT ; - de la fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à un montant de 166 522,28 € HT.
N° 4.5	Fonds commun des services d'hébergement (FCSH) Logements de fonction : convention d'occupation précaire Participation au fonctionnement des collèges à recrutement inter-départemental
	✦ Accord pour l'attribution au collège Saint-Exupéry, à Chalonnes-sur-Loire, d'une subvention de 3 408 € pour l'acquisition d'une armoire chaude mobile (remboursement à hauteur de 95 % de la dépense), au titre du Fonds commun des services d'hébergement (FCSH), étant précisé que l'aide attribuée au collège sera versée sur production de la facture non encore acquittée par l'établissement ; ✦ Conclusions de conventions d'occupation précaire avec six collèges, étant précisé que l'occupation ne confère aucun des droits et avantages reconnus aux locataires d'immeubles à usage d'habitation ; qu'en cas de renouvellement, la demande devra être transmise par le collège trois mois avant l'échéance (sauf situations exceptionnelles : mutations tardives, problèmes familiaux, etc.) au Département de Maine-et-Loire ; que les redevances seront perçues par le collège, dont 25 % vont au bénéfice du Département et qu'enfin, la taxe d'habitation ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères sera à la charge de l'occupant ; ✦ Autorisation donnée au Président pour signer les conventions d'occupation précaire ci-dessus ; ✦ Approbation de la nouvelle convention à conclure avec le Département de Loire-Atlantique, fixant les modalités de calcul de la participation aux charges de fonctionnement "matériel" et "personnel" des collèges à recrutement inter-départemental et autorisation donnée au Président pour la signer.

ÉDUCATION ET JEUNESSE

Rapporteur : Mme Régine BRICHET – Secrétaire départementale

N° 4.6	Soutien à l'enseignement agricole – Convention d'objectifs 2018 avec la Fédération départementale des maisons familiales rurales de Maine-et-Loire
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Attribution, à la Fédération départementale des maisons familiales rurales de Maine-et-Loire (FDMFR), d'une subvention de 150 000 €, à savoir : 19 500 € pour son fonctionnement et 130 500 € au bénéfice de structures, au titre de l'année 2018 (compte 65-222-6574) ; ➤ Adoption de la répartition soumise par la FDMFR ; ➤ Approbation de la convention, définissant les objectifs pour lesquels la collectivité souhaite soutenir les Maisons familiales rurales et les Centres de formation pour apprentis, et autorisation donnée au Président pour la signer.

CULTURE ET PATRIMOINE

Rapporteur : Mme Frédérique DROUET D'AUBIGNY - Secrétaire départementale

N° 4.7	<p>Pôle archéologie Convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive à Champtocé-sur-Loire "Le Champ du Four" Convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive à Saumur "La Tour du Bourg"</p>
	<p><u>Pôle Archéologie</u></p> <p>Convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive à Champtocé-sur-Loire "Le Champ du Four"</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbation des termes de la convention et autorisation donnée au Président pour la signer ; <p>Convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive à Saumur "La Tour du Bourg"</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbation des termes de la convention et autorisation donnée au Président pour la signer.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rapporteur : Mme Frédérique DROUET D'AUBIGNY - Secrétaire départementale

N° 4.8	Édition d'un ouvrage commémoratif consacré à la Première Guerre mondiale – Approbation de tarifs
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accord pour la mise en vente, au titre de la régie de recettes de la direction des Archives départementales de l'ouvrage "Mémoires de pierre. Les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale en Maine-et-Loire", avec un tirage de

	<p>1 500 exemplaires dont jusqu'à 500 exemplaires pourront être remis en don, au bénéfice notamment des communes, établissements scolaires, bibliothèques, services d'archives, centres de documentation et autres partenaires culturels habituels du Département de Maine-et-Loire ;</p> <p>✦ Validation de la mise à jour de la grille tarifaire des Archives départementales, applicable à compter du 25 octobre 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ ouvrage "Mémoires de pierre. Les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale en Maine-et-Loire" : prix public de 26 € (18,20 € avec une remise libraire de 30 %) ;➤ lot des deux ouvrages "Mémoires de pierre. Les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale en Maine-et-Loire" et "1914-1918 – L'Anjou dans la Grande Guerre" : 40 € (28 € avec remise libraire de 30 %), en lieu de 50 € en tarifs unitaires.
--	---

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Vice-Présidente : Mme Marie-Josèphe HAMARD

ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITÉ

Rapporteur : Mme Marie-Josèphe HAMARD - Vice-Présidente

N° 5.9	Appel à projets ENS 2018 : sélection des projets
	<p>au titre de la protection des espaces naturels sensibles, dans le cadre du nouveau Plan départemental des espaces naturels sensibles 2017-2021, approuvé le 6 février 2017, et du règlement général d'appel à projets :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Attribution de subventions pour un montant global de :<ul style="list-style-type: none">1°) sur le volet 1 de l'appel à projets "Les ENS, supports pédagogiques" : 88 492 € (sur une dépense totale subventionnable de 142 090,05 € HT), au profit d'organismes et de collectivités (comptes 204-738-20422-204141-204182-2041781) ;2°) sur le volet 2 de l'appel à projets "La biodiversité atout de vos territoires : les zones humides et les milieux aquatiques, des ressources à reconquérir" : 221 522 € (sur une dépense totale subventionnable de 369 200 € HT), au profit d'organismes et de collectivités (comptes 204-738-20421- 204181-204142-204141-20422) ;➤ Approbation des conventions à passer avec les bénéficiaires de l'appel à projets volet 2 et autorisation donnée au Président pour les signer.
N° 5.10	Dotation commission Environnement
	<p>au titre de la dotation de la commission de l' Environnement,</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Attribution de subventions par prélèvement sur le compte 65-738-6574 :<ul style="list-style-type: none">➤ 4 000 € en faveur de la société Coco Productions, pour la réalisation d'un film documentaire sur les Basses vallées angevines, étant précisé que le Département devra apparaître comme "personnage secondaire" du documentaire ;➤ 3 375 € en faveur de Mission Bocage, pour l'organisation des "Rencontres européennes autour du plessage", du 6 au 9 mars 2019, dans le département de Maine-et-Loire (Maulévrier et Le Pin-en-Mauges) ;➤ Approbation de la convention à établir avec la Société Coco Productions, définissant les droits du Département "personnage secondaire", en ce qui concerne les droits d'auteur inhérents à la réalisation de ce film et autorisation donnée au Président pour la signer.

N° 5.11	Protéger les espaces naturels sensibles : travaux et aides aux communes
	<p>au titre de la protection des espaces naturels sensibles, dans le cadre du nouveau Plan départemental des espaces naturels sensibles 2017-2021, approuvé le 6 février 2017, et des règlements s’y rapportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Attribution de subventions, pour un montant global de 58 312 €, au profit d'un organisme et d'une collectivité (compte 204-738-20422-204141) ; ➤ Approbation des conventions à passer avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Anjou et la Commune de Blaison-Saint-Sulpice et autorisation donnée au Président pour les signer.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Mme Marie-Josèphe HAMARD - Vice-Présidente

N° 5.12	Réforme et don d'un véhicule trois roues inutilisé
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autorisation pour la réforme du véhicule trois roues d'assistance à la mobilité de marque Calypso et sa sortie de l'inventaire ; ➤ Décision d'en faire don à l'association Envie Autonomie et autorisation donnée pour son enlèvement par cette dernière en vue de réemploi, aux frais de l'association.

EAU ET RIVIÈRES

Rapporteur : M. Jean-Paul BOISNEAU - Secrétaire départemental

N° 5.13	Assainissement des communes rurales : prorogation de délai – Communauté urbaine Angers Loire Métropole
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prorogation du délai accordé à Angers Loire Métropole pour achever les études préalables relatives à la station d'épuration de Saint- Clément-de-la-Place, jusqu'au 30 avril 2019.

N° 5.14	Cours d'eau et zones humides : arrachage de la jussie Commune de Champtocé-sur-Loire et Ville d'Angers
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Attribution, au titre de la protection de la ressource en eau, dans le cadre des cours d'eau et zones humides, des subventions suivantes (compte 65-738-65734), pour des travaux d'arrachage de la jussie : <ul style="list-style-type: none"> . 2 750 € à la commune de Champtocé-sur-Loire, . 2 316 € à la Ville d'Angers.

N° 5.15	Participations statutaires – Adhésion à l'EPL de la communauté de communes Loire Layon Aubance – Avis du Département
	✦ Approbation de l'adhésion de la communauté de communes Loire Layon Aubance à l'Établissement public Loire (EPL).

COMMISSION DES RESSOURCES ET DU PERSONNEL

Vice-Présidente : Mme Florence DABIN

GESTION IMMOBILIÈRE

Rapporteur : Mme Florence DABIN – Vice-Présidente

N° 6.16	Gestion des biens immobiliers du Département
	<ul style="list-style-type: none">➤ Approbation de la vente et de l'exploitation de la forêt de Boudré à Seiches-sur-le-Loir par l'Office national des forêts (ONF), dans le cadre d'une convention, et autorisation donnée au Président pour la signer ;➤ Approbation de l'enveloppe financière de l'opération de construction de la Maison départementale des solidarités (MDS) du Haut Anjou, pour un montant de 2 011 429 € HT ;➤ Approbation du principe de la délégation de mandat à la société ALTER Public pour la réalisation de cette opération ;➤ Approbation de la convention de délégation et autorisation donnée au Président pour la signer ;➤ Approbation des études d'avant-projet définitif de l'opération d'extension des magasins des Archives départementales, présentées par le maître d'oeuvre, pour un coût prévisionnel des travaux fixé à 3 105 300 € HT auquel s'ajoutent les rayonnages pour 152 700 € HT (valeur juin 2018, indice BT 01 106,2) ;➤ Approbation de la fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre à un montant de 392 995 € HT (valeur février 2018).

COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ÉVALUATION

Vice-Président : M. Philippe CHALOPIN

FINANCES, INFORMATION ET CONSEIL

Rapporteur : M. Philippe CHALOPIN – Vice-Président

N° 7.17	Garantie du Département pour des prêts contractés par l'O.P.H. Maine et Loire Habitat pour financer l'acquisition-amélioration et la réhabilitation de plusieurs logements sur le territoire de communes du Département O.P.H. Maine et Loire Habitat/Caisse des dépôts et consignations
	<p>➤ Accord de la garantie du Département à l'O.P.H Maine et Loire Habitat pour le remboursement du prêt n° 84 035, d'un montant de 673 259 €, souscrit par l'O.P.H Maine et Loire Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'acquisition-amélioration de 15 logements situés rue de la Girouardière à Baugé-en-Anjou, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt constitué de deux lignes de prêt, signé entre les parties.</p> <p>➤ Accord de la garantie du Département à l'O.P.H Maine et Loire Habitat pour le remboursement du prêt n° 85 422, d'un montant de 338 400 €, souscrit par l'O.P.H Maine et Loire Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la réhabilitation de 59 logements et 59 places/lits, situés rue de l'usine à gaz à Longué-Jumelles, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt, signé entre les parties.</p>
N° 5.18	Garantie du Département pour un prêt contracté par la SCIC d'HLM Gambetta pour le financement de la construction de 12 logements situés sur la commune de Chemillé-en-Anjou – commune déléguée de Chemillé SCIC d'HLM Gambetta/Caisse des dépôts et consignations
	<p><u>Opération située sur la commune de Chemillé-en-Anjou - commune déléguée de Chemillé, "Les Coteaux de Chizé"</u></p> <p>➤ Accord de la garantie du Département, à hauteur de 30 %, à la SCIC d'HLM GAMBETTA, pour le remboursement du prêt n° 80 063, d'un montant total de 1 250 000 €, scindé en deux lignes de prêt et souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin de financer la construction de douze logements situés sur la commune de Chemillé-en-Anjou – commune déléguée de Chemillé, "Les Coteaux de Chizé", selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt signé entre les parties.</p>



Conseil départemental de Maine-et-Loire
Direction de l'Assemblée et de l'administration générale
CS 94104 – 49941 Angers Cedex 9
Tél. : 02.41.81.43.51
Site internet : www.maine-et-loire.fr
Conception : Conseil départemental de Maine-et-Loire